

Compte-rendu du Conseil Municipal du 27 septembre 2017

L'an deux mil dix-sept le **27 septembre** à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 19 septembre 2017, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eric ROBIN, Maire.

Étaient présents : ROBIN Eric, GORE-CHAPEL Isabelle, HESRY Michel, LE TOUX Odette, BESNARD Nicolas, LE GALL Pascal, PORTIER Léone, LE MAIRE Alain, CHEVALIER Hubert, FAISNEL Valérie, ROSSIGNOL Marie-Louise, BAZIN Pascal, CLUZEAU Noële, COMMUNIER Aurélien, HAMON Serge, DAUNAY Dominique, LE PARC Marie-Hélène, CHARTIER Georges, AIGNEL-JAMET Tatiana

Absents excusés : RIGOLLE Delphine (pouvoir à Isabelle Goré-Chapel), RONXIN-CLAVEREAU Jeannine (pouvoir à Odette Le Toux), COLLETTE Abel (pouvoir à Aurélien Communier), SEULIN Marie-Pierre (pouvoir à Nicolas Besnard)

Secrétaire de séance : Isabelle GORE-CHAPEL

Mme Isabelle GORE-CHAPEL, 1^{ère} adjointe procède à l'appel des membres.

Mr Robin, Maire, soumet à l'approbation le compte rendu du conseil municipal du 26 juillet qui est approuvé à l'unanimité.

1. LOUDEAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE

▪ **Délibérations sur les statuts**

Mr Robin soumet à approbation les statuts de la communauté de communes, son périmètre et ses compétences obligatoires ou facultatives. A l'unanimité l'assemblée approuve les statuts de LCBC.

▪ **Dotation de Solidarité Communautaire 2017** : la fusion de la nouvelle intercommunalité a fait augmenter la DSC pour Merdrignac de 15€ par habitant à 53.42€/habitants, suite au dernier conseil communautaire.

▪ **Entente ALSH** : une entente intercommunale des communes accueillant un service ALSH a été signée le 19 septembre. Le principe de cette entente est de valoriser un projet éducatif commun, une même dynamique d'animation, d'aller vers une tarification modulée et une harmonisation des horaires. En ce qui concerne Merdrignac ce service demeure délégué à l'AFR.

▪ **Approbation du PLUIH de l'ex Cideral**. La Cideral avait entamé depuis plusieurs années une démarche de PLUIH (plan local d'urbanisme intercommunal et de l'habitat) qui était soumis à l'approbation du conseil communautaire, pour le périmètre concerné. Ce plan sera ensuite soumis à approbation du périmètre plus large de LCBC. Il a été l'objet de longues négociations avec la Préfecture sur les emprises dédiées à l'habitat, aux zones économiques, et au foncier agricole.

▪ **Dispositifs d'aide à l'immobilier aux entreprises** : Mr Robin souhaite que ces dispositifs d'aide soient mieux promus et que les conseillers municipaux en soient les ambassadeurs auprès des porteurs de projets qu'ils pourraient rencontrer. Selon les critères votés par la commission économique, l'aide peut s'élever jusqu'à 30% de l'investissement avec un plafond de 100 000€. Ces aides ne sont pas uniquement destinées aux entreprises dans les zones d'activité. Cela représente un budget de 3 millions d'euros pour l'année 2017.

▪ **Projet de Pôle culinaire et portage de la maîtrise d'œuvre par la commune** : Mr Robin explique que la commune est propriétaire des murs de la cuisine centrale et que l'activité est gérée par le CCAS et le CIAS. Ce montage juridique a nécessité dans un premier temps que la commune porte l'appel d'offre pour ne pas perdre de temps sur le planning prévu. Une réflexion est en cours sur le montage juridique qui permettra d'impliquer les communes partenaires de ce projet.

▪ **Bâtiment relais à la Héronnière** : les marchés ont été notifiés aux entreprises, les travaux vont débiter cet automne. Le bâtiment devrait être livré en juillet 2018. Coût total de l'opération 720 000€.

▪ **Cabinet médical** : les désordres liés à la toiture sont toujours en phase de contentieux. Un accord amiable devrait être trouvé pour aboutir à des travaux au cours du premier trimestre 2018.

▪ **Salle Omnisport** : suite aux dégâts des eaux provoqués par les violents orages de l'été, des travaux seront réalisés d'ici la fin de l'année, la salle rouvrira au cours du premier trimestre 2018 après le passage de la Commission de Sécurité. Des travaux d'évacuation des eaux pluviales vont être entrepris au niveau de cet établissement pour renforcer les évacuations. Les réseaux actuels ne sont pas toujours dimensionnés pour supporter ces nouveaux phénomènes météorologiques violents.

▪ **Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)** : au cours de la fusion communautaires, des services et des zones d'activités ont été transférées de communes ou de communautés de communes à LCBC. Il a donc été nécessaire d'évaluer les charges liées à ces compétences, et de les chiffrer pour répartir les transferts de ces charges entre les collectivités. Cela concerne pour Merdrignac la zone de l'Hyvet, le SIVOM, ou encore le transport à la demande. 25 000€ avaient déjà été prévus au budget pour couvrir ces dépenses.

2. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISTIQUE ET ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE, QUALITE DE VIE EN VILLE, GESTION DES BATIMENTS COMMUNAUX ET DU CIMETIERE

- **Village Etape** : Mme Goré-Chapel fait un compte-rendu de l'assemblée générale du label qui a eu lieu à Brens, dans le Tarn. 42 communes sur les 51 labellisées étaient représentées. Elle salue la richesse des échanges sur des problématiques que toutes ces communes ont finalement en commun : commerce de proximité, animation du centre bourg, etc. Une enquête effectuée auprès des utilisateurs des villages étapes précise que la moitié d'entre eux s'arrête grâce aux panneaux en bordure de RN ; ceux de Merdrignac ont été posés. Le label a axé sa communication de 2017 sur les publics de camping-cariste, et travaillera à développer des randonnées motos en 2018. Une réunion va être organisée en octobre avec les commerçants pour fédérer les initiatives autour de cette labellisation, et résoudre certaines questions (ouvertures des restaurants, communication, etc.)
- **Assainissement** : La commission d'appel d'offre s'est réunie le 18 septembre. Sur le lot étude d'incidence sur la station d'épuration, l'entreprise la mieux disante retenue est NTE, pour un marché s'élevant à 7 780€HT. Il s'agit d'étudier la capacité actuelle de la station, analyser les traitements et la nature des rejets pour améliorer son process et proposer des travaux d'extension de capacité de traitement. Pour le lot maîtrise d'œuvre de la réhabilitation du réseau d'eaux usées, l'entreprise EFE à 3 916€HT a fait la meilleure offre. Après en avoir délibéré l'assemblée approuve ces deux propositions de la commission et autorise Mr le Maire à signer tout acte s'y afférant.
- **Lotissement des Ajoncs d'or** : les devis comparatifs ont été étudiés, et modifiés en fonction du projet pour enlever les trottoirs et être en voirie partagée avec une signalétique au sol des stationnements. C'est l'entreprise Brocéliande TP qui est proposée, pour un montant de 43 142.50€HT. Si elle est retenue, une négociation aura lieu sur les besoins d'enrobé dans l'extension de la cours de l'école. A l'unanimité l'assemblée approuve ce devis.
- **Lotissement de la chevalerie** : des panneaux de publicité sur les lots restant à vendre ont été commandés. Il reste à définir leur lieu d'implantation. Il est proposé aux élus d'une part l'entrée dans Merdrignac en venant de St Vran, et d'autre part en venant de Trémorel, soit à la sortir de la RN164 soit le long d'une des zones d'activités. Selon la faisabilité technique de chaque proposition, les élus valident ces trois implantations.
- **Question sur la signalétique rue du Manoir du Vieux Bourg** : Mr Hamon interroge sur les améliorations à apporter rue du manoir du vieux bourg pour éviter que des poids lourds prennent cette rue et se retrouvent bloqués face à la bretelle de la RN164, en sens interdit. Les élus comprennent la problématique mais ne voient pas ce qui peut être fait en plus de la signalétique au sol et verticale ; ce sont les usagers dans ce cas qui ne respectent pas le code de la route.

3. QUALITE DE VIE EN CAMPAGNE, AFFAIRES RURALES ET DEVELOPPEMENT DURABLE

- **Présentation de la SOCLE** : Mr Hesry explique que la Socle a été instituée par arrêté du 20 janvier 2016, et s'inscrit dans la réforme de la gouvernance de l'eau (GEMAPI), issue des lois de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe). Ces stratégies doivent être élaborées à l'échelle de chaque grand bassin hydrographique français et doivent comprendre un descriptif de la répartition actuellement connue des compétences dans le domaine de l'eau (Gemapi, eau potable, assainissement) entre les collectivités et leurs groupements, et des recommandations pour l'exercice des compétences pré-citées. Après en avoir détaillé les objectifs, Mr Hesry soumet la SOCLE à l'avis des conseillers, qui n'émettent pas d'avis défavorable à ce texte.
- **Installation classée : Mr Hesry soumet à l'avis du conseil l'enquête publique relative au projet d'installation de lavage industriel plastique à Tremorel.** Après en avoir délibéré, les conseillers émettent un avis favorable sous réserve de l'avis de la commune de Trémorel.
- Mr Hesry revient sur le projet mené avec les BTS sur le tri sélectif avec sensibilisation des habitants de Merdrignac en porte à porte. L'expérience a été positive selon les étudiants. Au sujet des ordures ménagères, il est demandé si les dispositifs des anciennes plateformes des conteneurs vont être enlevés. Cette demande sera transmise aux services compétents.

4. FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

▪ **budget principal : Décision modificative n°3**

Mr Le Gall explique que la DM n°3 au budget principal est liée à des dépenses complémentaires (ajustement de devis pour la chaufferie des sanitaires du Val) et à la budgétisation de la maîtrise d'œuvre du pôle culinaire. A l'unanimité l'assemblée valide la décision modificative n°3 au budget principal.

- **questions de personnel**

Recrutement au poste responsable des services techniques : suite au départ de Mr Boulé, et au regard de la fiche de poste et des responsabilités, le poste de responsable technique et espace vert est ouvert aux grades de technicien, agent de maîtrise, agent de maîtrise principal, adjoint technique principal 1^{ère} classe.

Mr Robin précise que le recrutement est en cours, et qu'en l'absence de responsable technique le relai sera fait en interne par des agents. En ce qui concerne les recrutements sur les postes technique et espaces verts, l'appel à candidature se fera en présence du nouveau responsable.

Mise en place du Rifseep en filière technique :

Mme Ducher précise que la parution d'un arrêté ministériel du 16/06/2017 au Journal Officiel du 12/08/2017, permet l'application du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) aux cadres d'emplois des adjoints techniques territoriaux et des agents de maîtrise territoriaux. Il convient de délibérer pour mettre en place ce nouveau régime indemnitaire pour les agents communaux pour lesquels les dispositions juridiques le permettent : adjoints techniques territoriaux, agents de maîtrise et adjoints territoriaux du patrimoine.

Le complément de rémunération annuelle (versé en décembre sous la forme d'une prime de fin d'année) est intégré au RIFSEEP afin d'être désormais versé mensuellement sous la forme d'IFSE.

Du fait de la mise en place du RIFSEEP en cours d'année civile, les agents des cadres d'emplois concernés ne percevraient pas l'intégralité du complément de rémunération annuel.

Afin qu'ils ne soient pas pénalisés et pour maintenir une équité de traitement entre les agents communaux, il est proposé d'autoriser le versement exceptionnel d'une prime, correspondant au prorata du complément annuel de rémunération restant à couvrir, selon les dates d'application du RIFSEEP aux cadres d'emplois concernés.

- **Vente d'une parcelle à la Héronnière** :

Pour conclure la vente de la parcelle référencée ZN 330p à la Héronnière il est nécessaire de préciser certains points: Un accord a été trouvé pour un prix de vente à 32€HT le m², soit 38,40€TTC le m². Conformément aux ventes immobilières pratiquées la TVA s'applique sur le prix total et est à la charge du vendeur, les frais de bornage sont à la charge de l'acquéreur et enfin les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur. A l'unanimité l'assemblée approuve ces précisions sur les conditions de vente du terrain.

- **Vente d'une parcelle pour l'aménagement du Stade** :

Un nouvel accord a été trouvé pour l'acquisition de la parcelle ZE n° 184 d'une contenance de 29a 98ca à 7.12 € le m². Il est demandé aux élus de l'assemblée leur accord sur ce prix de vente, et leur autorisation à appliquer le même prix pour la vente du terrain lié au même projet (parcelles AB n° 432 et AB n° 433).

A l'unanimité l'assemblée approuve le prix de 7,12€Ht le m² et autorise Mr le Maire à signer tout acte s'y afférant.

- **Point sur la PFAC (participation pour le financement de l'assainissement collectif)** : depuis les travaux d'extension du réseau d'assainissement à la Ville Hubeau, peu de branchements avaient été déclarés. Après vérification, cinq branchements ont été faits et vont pouvoir être sollicités sur le paiement de cette participation. Mr le Maire rappelle que les habitants de ce quartier ont jusqu'au mois de juillet 2018 pour se raccorder.

5. AFFAIRES SCOLAIRES ET PETITE ENFANCE, CULTURE, ET COMMUNICATION

- **Compte rendu de la visite des établissements scolaires**

La visite s'est déroulée le 18 septembre, mais pour différentes raisons de disponibilité elle n'a eu lieu que dans les écoles. Les collèges seront visités ultérieurement.

Les directeurs et directrices d'établissements ont présenté les effectifs et projets de leur établissement. Le midi, les élus ont été rejoints par les représentants des parents d'élèves pour un repas au restaurant scolaire en compagnie de la directrice du CCAS et du responsable de la cuisine centrale.

Ce temps informel de réunion a permis d'échanger sur la restauration scolaire (circuits courts, productions locales, nouvelles techniques de préparation et de cuisson, etc) , mais aussi sur le projet de pôle culinaire, la tarification des repas, le maintien des TAPS sur l'année scolaire 2017-2018, etc. En fin d'après-midi une rencontre a eu lieu également avec l'AFR pour faire le point sur le périscolaire en ce début d'année. Il a été accepté ce jour-là que la garderie du mercredi après-midi ait lieu dans les locaux de l'école pour un plus grand confort des enfants.

- **Fresque du château d'eau** : Le prestataire retenu, qui travaille actuellement sur la fresque du cinéma, affinera ses propositions durant l'hiver pour une intervention au printemps. Cela permettra de prendre le temps pour définir et choisir le contenu de la fresque.
- **Communication** : Mme Ducher informe que la vidéo de promotion de la commune a été mise en ligne sur Internet, et a été transmise au label Village Etape mais aussi à la Communauté de Commune LCBC pour participer à la promotion du territoire.

6. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **Réaménagement du stade** :
Un comité de pilotage aura lieu le 5 octobre pour finaliser les points techniques et financiers et lancer la phase d'appel d'offre.
- **Subvention exceptionnelle pour participation au Secours Populaire pour les sinistrés de l'ouragan Irma**
L'assemblée, après lecture du courrier de demande de subvention du secours Populaire, accorde une subvention exceptionnelle de 500€ aux sinistrés de l'ouragan Irma.
- **Courrier de remerciement de l'ASEC**
L'association remercie la collectivité pour son soutien logistique et technique à sa saison d'été (entretien de terrains, ménage, mise à disposition de locaux, etc.). Mr Robin en profite pour féliciter l'association, son personnel et son directeur pour leur travail d'animation du territoire. Une telle réussite fait des envieux sur d'autres communes.

Mr Robin donne lecture du mail de remerciement adressé par l'association Mené des Sons à la commune ; il en profite pour féliciter à son tour l'association pour une édition du festival Uvas Pasas très réussie. Mme Aignel-Jamet précise qu'il y a eu plus de 4000 festivaliers sur le weekend, elle salue l'engagement des bénévoles, remercie les partenaires commerçants et les collectivités. Le maître mot de la convivialité a encore été au rendez-vous cette année.

Mr Robin félicite enfin Mr Chartier pour le prix de champion du monde obtenu par un de ses taureaux et mis en valeur dans la presse.

Avant de conclure la séance, Mr Robin tient à revenir sur différentes incivilités qui ont lieu sur la commune et qui ne sont plus supportables : des sanitaires publics laissés délibérément dans un état lamentable ont été condamnés jusqu'à prochain ordre. Des bris de verre récurrents au Stade, avec des jeunes qui perturbent les entraînements des sportifs... Les élus déplorent ces situations qui ne sont plus supportables, et ce manque de respect évident envers la population mais surtout les agents municipaux en charge de la propreté et de l'entretien. La municipalité va solliciter la gendarmerie sur ces questions.

Mr Daunay ajoute une précision quant au projet éolien et au financement participatif : des réunions publiques à Merdrignac et Illifaut seront organisées sur ce sujet. Une première opération de financement concernera les études (avec un taux de rendement d'environ 7%) puis un autre appel sera lancé pour la levée du capital, pour une somme allant de 1,5 million d'euro à 3 millions (le capital étant rémunéré à 3,5% les 12 premières années puis jusqu'à 20% selon les cours). Les réunions publiques seront l'occasion de préciser les conditions de participation.

Mme le Toux rappelle que le repas du CCAS a lieu le 8 octobre. Elle salue à cette occasion la qualité des sanitaires de la salle des fêtes qui, lors du repas de classe, ont donné entière satisfaction. Cette réalisation en régie est une réussite des services techniques.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est close à 23h.